



Badminton Club de Courbevoie

badmintonclub.courbevoie@gmail.com



TOURNOI BE BAD 2
20 et 21 AVRIL 2019
N1/N2 /N3/R4/R5/R6/D7

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Modalités

Art.01 : Le tournoi au niveau national est autorisé sous le n° :

Art. 02 : **Le tournoi se déroulera les 20 et 21 avril 2019** selon les règles de la FFBAD, les règlements particuliers de la LIFB et le règlement ci-après.

Le tournoi se déroulera sur **7 terrains au gymnase Armand Silvestre au 188 rue Armand Silvestre 92400 Courbevoie**

Art. 03 : Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession d'une licence 'joueur'.

Art. 04 : La Juge Arbitre Mme **Brigitte VINCENT** est désignée par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel, elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de règlement.

Art. 06 : Les tableaux proposés sont le Simple Dame, le Simple Homme, le Double Dame, le Double Homme et le Double Mixte. Tous les tableaux se dérouleront en poules.

Les simples et les phases de poules des mixtes se dérouleront le samedi.

Les doubles et les phases finales des mixtes se dérouleront le dimanche.

Deux tableaux sont autorisés par joueur. Un troisième tableau pourra être autorisé en cas de remplacement sur accord du juge arbitre et de l'organisateur

Art. 07 : les volants officiels de la compétition seront les **SOTX Tough 3**

Art. 08 : Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

Inscriptions

Art. 09a : La date limite d'inscription est fixée au **20 mars 2019**.

Art. 09b : La date du tirage au sort est fixée au **5 avril 2019**.

Art. 10: Le montant des droits d'engagement est de 15€ pour 1 tableau, 21€ pour 2 tableaux. 2 € par joueur sont reversés à FFbAD.

Art. 11 : Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Tout joueur s'inscrivant au tournoi de Courbevoie s'engage à ne pas s'inscrire par ailleurs à un autre tournoi se déroulant à la même date et à ne pas être sous le coup d'une suspension.

Art. 12 : Les inscriptions se feront uniquement par **envoi de la feuille d'inscription par mail à l'adresse :** inscriptiontournoibcc@gmail.com.

Organisateur : UNG Luc Téléphone : 06 13 95 40 24

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Toute modification et annulation devra être faite par mail à :

inscriptiontournoibcc@gmail.com

Les règlements se feront directement par chèque à la table de pointage et seront libellés à l'ordre de Badminton Club de Courbevoie.

Art. 13 : Aucune dérogation horaire ne sera acceptée.

Art. 14 : Le mode d'inscription est du type **Standard** : dans l'ordre d'arrivée des inscriptions sans restriction de classement ou de moyenne dans les séries ouvertes. L'organisateur a pour obligation de valider ou non les inscriptions et de prévenir l'ensemble des joueurs de leur situation.

Forfait

Art. 15 : Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le comité organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les justificatifs demandés à la Ligue Ile-de-France.

Art. 16 : Tout forfait arrivant après le tirage au sort, devra être **justifié** (certificat médical ou attestation de l'entreprise) au comité d'organisation.

Les pièces justificatives sont à transmettre à la ligue d'île de France du Badminton (**LIFB** 64 rue Couedic, 75014 Paris).

En cas de forfait d'un partenaire, le joueur restant seul doit prévenir de sa participation ou non. Il doit prévenir s'il accepte que l'organisateur lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il propose un partenaire de son choix, dans le délai imparti par le juge arbitre.

Séries & Tableaux

Art. 17 : Le tournoi est ouvert aux minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans

Art. 18 : Les séries proposées sont :

- **SERIE 1 : plus de 2048 points**
- **SERIE 2 : de 1000 à 2047.99 points**
- **SERIE 3 : de 256 à 999.99 points**
- **SERIE 4 : de 50 à 255.99 points**

Art. 19 : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Il se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries et le droit de regrouper les séries si le nombre d'inscriptions est insuffisant (moins de 3 joueurs/paires).

Une découpe en 2 séries est possible en cas de forte participation quelque soit la série.

Art. 20 : **Le surclassement en simple n'est pas autorisé.**

En double, un joueur B peut se surclasser dans la série au-dessus correspondant au classement de son partenaire A si le nombre de points de A n'est pas supérieur à 3 fois les points, arrondi à la valeur supérieur, de B.

Art. 21 : *Le CPPH pris en compte pour déterminer la série dans laquelle jouera/joueront un joueur/une paire sera celui à J-30 de la date du tournoi, soit le **20 mars 2019**. A cette date, le joueur sera figé dans la série correspondant à son CPPH actuel. **Une mise à jour du CPPH sera effectuée le jour du tirage au sort le 5 avril 2019**, afin que le coefficient du tournoi soit le plus juste possible, ainsi que pour la désignation des têtes de séries. Toutefois, même s'il y a eu une évolution de classement, le joueur restera dans la série qui a été figée à J-30.*

Déroulement

Art. 22 : Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches, par conséquent les horaires des matches sont donnés à titre uniquement indicatif.

Art. 23 : Les matches pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée. (cf. Règlement Général des Compétitions)

Art. 24 : Les volants sont à la charge des joueurs et à partage égalitaire entre les 2 paires lors d'un match.

Art. 25 : Les volants seront fournis pour les finales.

Art. 26 : Tout participant devra se faire pointer à son arrivée et ce chaque jour de la compétition. Il ne peut s'absenter du gymnase avec seulement l'accord du Juge Arbitre.

Art. 27 : Le temps de repos entre les matches sera de 20 minutes au minimum.

Art.28: Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match. Dès leur arrivée sur le court, les joueurs doivent tester leurs volants.

Art. 29: Passé un délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait.

Art. 30 : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match (raquettes, eau, serviette...). Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain sauf pendant les arrêts de jeu prévus à cet effet.

Art. 31 : Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le Juge Arbitre, les conseillers d'équipe (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le Juge Arbitre.

Art. 32 : Les phases finales des séries N seront arbitrées. Tous les autres matches seront auto-arbitrés. Tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre à tout moment du tournoi.

Art. 33 : Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera considéré comme faute.

Art. 34 : L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministre chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Art. 35 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 36 : Les récompenses seront remises à la fin du tournoi

Art. 37 : **Toute participation implique l'adoption du présent règlement.**